

Sur le procédé

TRADIFLOR 2s3 SEMI-LIBRE TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO SEMI-LIBRE

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : **Société GERFLOR SAS**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	Aucune modification par rapport à l'Avis Technique précédent	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Procédés « TRADIFLOR 2s3 SEMI-LIBRE », et « TARALAY INITIAL CONFORT 33 SEMI-LIBRE » composés respectivement des revêtements de sol en PVC « TRADIFLOR PLUS 2s3 » et « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » destinés à une pose semi-libre, c'est-à-dire maintenue en périphérie du local et au droit des joints entre lés :

- Soit par collage avec une colle acrylique choisie parmi celles décrites au Dossier Technique ;
- Soit par adhésivage à l'aide d'un adhésif double face choisi parmi ceux décrits au Dossier Technique.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Domaine d'emploi accepté	4
1.1.1.	Zone géographique	4
1.1.2.	Ouvrages visés.....	4
1.2.	Appréciation.....	5
1.2.1.	Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi.....	5
2.	Dossier Technique.....	7
2.1.	Mode de commercialisation	7
2.2.	Description.....	7
2.2.1.	Revêtement.....	7
2.2.2.	Produits prescrits.....	8
2.3.	Dispositions de conception	10
2.3.1.	Classement UPEC du local	10
2.3.2.	Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé 10	10
2.3.3.	Eléments du dossier de consultation.....	10
2.3.4.	Chauffage des locaux	10
2.3.5.	Protection contre les reprises et remontées d'humidité du support.....	11
2.3.6.	Résistance thermique	11
2.4.	Dispositions de mise en œuvre	11
2.4.1.	Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol	11
2.4.2.	Type de pose en fonction du support.....	11
2.4.3.	Stockage.....	11
2.4.4.	Conditions de température et d'hygrométrie.....	11
2.4.5.	Exigences relatives aux supports et préparation des supports	11
2.4.6.	Mise en œuvre	14
2.4.7.	Traitement des joints de dilatation.....	15
2.4.8.	Raccordement aux revêtements adjacents.....	16
2.4.9.	Traitement des joints périphériques.	16
2.4.10.	Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huisseries	16
2.4.11.	Contrôles d'exécution	16
2.4.12.	Pose sur plancher chauffant tel que décrit au § 1.1.2.2.1.....	16
2.5.	Réception - Mise en service.....	16
2.6.	Maintenance en service du produit ou procédé	17
2.7.	Traitement en fin de vie	17
2.8.	Assistante technique.....	17
2.9.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication.....	17
2.9.1.	Fabrication	17
2.9.2.	Contrôles	17
2.9.3.	Suivi des performances acoustiques.....	17
2.10.	Mention des justificatifs.....	17
2.10.1.	Résultats expérimentaux.....	17
2.10.2.	Références	18
2.11.	Annexe du Dossier Technique.....	19

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Domaine d'emploi accepté

1.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.1.2. Ouvrages visés

1.1.2.1. Locaux

Locaux intérieurs, hors escaliers et zones avec pentes, relevant de la notice sur le classement UPEC des locaux en vigueur et au plus classés, selon le mode de pose et le support comme indiqué ci-dessous :

1.1.2.1.1. Procédé TRADIFLOR 2s3 SEMI-LIBRE

- U2s P3 E1/2 C2 sur support à base de liant hydraulique, neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.1 ci-après et existant tel que défini dans le §1.1.2.2.2 ci-après,
- U2s P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium, neuve telle que définie dans le § 1.1.2.2.3 ci-après ou existante telle que définie dans le § 1.1.2.4 ci-après ;
- U2s P3 E1 C2 sur support en bois ou en panneaux dérivés du bois, neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.5 ci-après ou existant tel que défini dans le § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U2s P3 E1/2 C2 sur revêtement existant tel que défini dans le §1.1.2.2.7 ci-après autre que revêtement linoléum et U2s P3 E1 C2 sur revêtement linoléum existant tel que défini dans ce même § 1.1.2.2.7 ci-après.

1.1.2.1.2. TARALAY INITIAL CONFORT 33 SEMI-LIBRE

- U3 P3 E1/2 C2 sur support à base de liant hydraulique, neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.1 ci-après et existant tel que défini dans le §1.1.2.2.2 ci-après,
- U3 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium, neuve telle que définie dans le § 1.1.2.2.3 ci-après ou existante telle que définie dans le § 1.1.2.4 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur support en bois ou en panneaux dérivés du bois, neuf tel que défini dans le §1.1.2.2.5 ci-après ou existant tel que défini dans le § 1.1.2.2.6 ci-après ;
- U3 P3 E1/2 C2 sur revêtement existant tel que défini dans le §1.1.2.2.7 ci-après autre que revêtement linoléum et U3 P3 E1 C2 sur revêtement linoléum existant tel que défini dans ce même § 1.1.2.2.7 ci-après.

1.1.2.2. Supports

1.1.2.2.1. Supports neufs à base de liant hydraulique (y compris plancher chauffant)

Les supports visés sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au § 6.1, y compris les planchers chauffants conformes aux normes NF DTU 65.14 et NF P 52-302 (DTU 65.7), à l'exclusion des planchers rayonnants électriques (PRE) et des planchers chauffants rafraichissants (planchers réversibles).

1.1.2.2.2. Supports à base de liant hydraulique existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.3. Chapes fluides à base de sulfate de calcium neuves

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux « Règles Professionnelles pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium ».

1.1.2.2.4. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.1.2.2.5. Supports neufs en bois ou en panneaux à base de bois neufs

Les supports admis sont les suivants :

- Planchers en bois ou en panneaux à base de bois exécutés conformément à la norme NF P 63-203-1-1 (DTU 51.3).

La pose sur parquets collés et parquets cloués sur vide sanitaire ou dallage n'est pas visée.

1.1.2.2.6. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 du § 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1

1.1.2.2.7. Revêtements existants

Les revêtements existants admissibles sont ceux définis au §7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de cette même norme.

En outre sont également visés :

- Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents ;
- Les anciens revêtements de sol linoléum compacts ;
- Les anciens revêtements de sol caoutchouc compacts ;
- Les anciennes dalles semi-flexibles vinyle-amiantées.

1.2. Appréciation

1.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

1.2.1.1. Réaction au feu :

TRADIFLOR 2s3

Le revêtement « TRADIFLOR 2s3 » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu du laboratoire CRET n°2023/058-1 selon la norme NF EN13501-1, avec classement Cfl-s1 valable en pose libre ou collée sur panneau de particules de bois ignifugé classé Cfl-s1 de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur supports fibres-ciment A2fl-s1 ou A1fl et de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

TARALAY INITIAL CONFORT 33

Le revêtement « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » fait l'objet d'un rapport de classement européen de réaction au feu du laboratoire CRET n°2023/059-1 du 22/02/2023 selon la norme NF EN 13501-1, avec classement Cfl-s1 valable en pose libre ou collée sur panneau de particules de bois ignifugé classé Cfl-s1 de masse volumique ≥ 510 kg/m³ et sur supports fibres-ciment A2fl-s1 ou A1fl et de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

1.2.1.2. Acoustique

TRADIFLOR 2s3

Le revêtement « TRADIFLOR 2s3 » fait l'objet d'un essai de type initial avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 20$ dB selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (rapport d'essai du CSTB n° AC18-26076089-5 du 05/11/2018).

TARALAY INITIAL CONFORT 33

Le revêtement « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » fait l'objet d'un essai de type initial avec une efficacité normalisée d'isolation au bruit de choc $\Delta L_w = 19$ dB selon la norme EN ISO 717-2 et une sonorité à la marche de classe A selon la norme NF S 31-074 (rapport d'essai du CSTB n° AC18-26076089-1 du 05/11/2018).

1.2.1.3. Impact environnemental

Il existe une Fiche de Déclaration Environnementale Et Sanitaire (FDES) pour les revêtements de sol « TRADIFLOR 2s3 » (établi en Juin 2022 par la société EVEA) et « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » (établi en Décembre 2021 par la société EVEA) mentionnées au paragraphe 2.10.2. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

1.2.1.4. Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

1.2.1.5. Travaux en présence d'amiante

Les travaux de mise en œuvre du système sur ancien support contenant de l'amiante relèvent du strict respect de la réglementation en vigueur en ce qui concerne l'ensemble des travaux.

1.2.1.6. Prévention des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du procédé font l'objet de fiches de données de sécurité individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

1.2.1.7. Durabilité

Les classements de l'article 1.2.1 ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité de l'ordre d'une dizaine d'années dans les locaux caractérisés par un classement au plus égal à celui du revêtement. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire : Société Gerflor
Internet : www.gerflor.com

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements « TRADIFLOR 2S3 » et « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO », font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041.

Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, l'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur et un repère correspondant à la date de fabrication (numéro de lot) figurent sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtement

2.2.1.1. Type et structure

Revêtements de sol en PVC hétérogènes sur semelle alvéolaire PVC (répondant aux caractéristiques de la norme produit NF EN 651), manufacturé en lés de (2m), fabriqué par enduction.

Ils comprennent :

- une couche d'usure transparente en PVC (revêtue en usine d'un traitement de surface) ;
- une couche compacte en PVC imprimée avec armature en voile de verre ;
- une semelle alvéolaire en PVC.

2.2.1.2. Aspect

La surface présente un léger grain.

2.2.1.3. Coloris et dessins

La gamme actuelle pour les revêtements « TRADIFLOR 2s3 SEMI-LIBRE » (qui pourra être modifiée), comprend 18 coloris.

La gamme actuelle pour les revêtements « TARALAY INITIAL CONFORT SEMI-LIBRE » (qui pourra être modifiée), comprend 49 coloris.

2.2.1.4. Identification

Les emballages comportent le nom et le type ; ceci vaut de la part du fabricant engagement de conformité à la description et aux caractéristiques ci-dessus.

L'épaisseur, le dessin, le coloris, la longueur, un repère correspondant à la date de fabrication (n° de lot) figurent aussi sur les emballages.

2.2.1.5. Caractéristiques spécifiées par le fabricant

2.2.1.5.1. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	TRADIFLOR 2S3	TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO
Caractéristiques générales		
Longueur des lés - NF EN ISO 24341 (m)	30	25
Largeur des lés - NF EN ISO 24341 (m)	2,00	2,00
Épaisseur totale - NF EN ISO 24346 (mm)		
Nominale	2,80	3,25
Écart de la moyenne par rapport à la valeur nominale	+ 0,18/-0,15	+ 0,18/-0,15
Valeur individuelle par rapport à la moyenne	± 0,20	± 0,20
Masse surfacique - NF EN ISO 23997 (g/m ²) (tolérance en %)	2135 +13/-10	2725 +13/-10
Épaisseur nominale de la couche de surface - NF EN ISO 24340 (mm) (tolérances -10% / +13%)	0,25	0,59

Tableau 1 : Caractéristiques géométriques et pondérales

2.2.1.5.2. Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

Caractéristiques	TRADIFLOR 2S3	TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO
Poinçonnement rémanent (mm) selon ISO 24343-1	≤ 0,20	≤ 0,20
Stabilité dimensionnelle à la chaleur (%) selon ISO 23999	≤ 0,40	≤ 0,40
Incurvation à la chaleur (mm) selon NF EN 23999	≤ 8	≤ 8
Solidité des coloris à la lumière selon NF EN 20 105 - B02	≥ 6	≥ 6
Groupe d'abrasion selon NF EN 660-2	Groupe T	Groupe T
Déplacement Pied de Meuble en pose semi-libre selon EN 433	P3	P3
Chaise à roulettes selon ISO 4918	RAS à 25000 cycles	RAS à 25000 cycles
Acoustique	(20 ± 2) dB	(19 ± 2) dB
Efficacité d'isolation au bruit de choc Δ_{Lw} selon EN ISO 717-2		
Niveau de bruit de choc normalisé $L_{n,e,w}$ selon NF S 31-074	Classe A	Classe A

Tableau 2 : Autres caractéristiques d'identification et d'aptitude

2.2.2. Produits prescrits

Les produits prescrits ci-dessous doivent être utilisés conformément à leur étiquetage et à la réglementation en vigueur.

2.2.2.1. Colles acryliques

Sur support à base de liant hydraulique, de sulfate de calcium et sur support à base de bois

Nom	Fabricant / Distributeur
CEGE 100 TECHNIC	SIKA / CEGECOL
CEGE 100 HQT	SIKA / CEGECOL
PLASTIMANG S	BOSTIK
STIX A200 MULTI VINYL	BOSTIK
SADERFIX T3	BOSTIK
GERTEC	GERFLOR
TEC 522	H.B. FULLER
ULTRABOND ECO V4 SP	MAPEI
914 SUPACRYL	PAREXGROUP
KE 2000 S	UZIN

Tableau 3 : Colles prescrites sur support à base de liant hydraulique, de sulfate de calcium et sur support à base de bois

L'application est réalisable en simple encollage à raison de 250 g/m², à la spatule A5 (TKB).

La colle est lissée au rouleau laqueur poils mi-longs sur une largeur d'environ 15 cm.

Avant de poursuivre la mise en œuvre, le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

Sur ancien revêtement de sol

Sont concernés uniquement les anciens revêtements de sol en PVC compact, les anciens sols résine et les anciens carrelages ; un primaire d'accrochage pour supports non absorbants (à base de dispersion aqueuse) est préalablement appliqué.

Les colles prescrites sont les suivants :

Nom	Fabricant / Distributeur
CEGE 100 TECHNIC	SIKA / CEGECOL
CEGE 100 HQT	SIKA / CEGECOL
PLASTIMANG S	BOSTIK
STIX A200 MULTI VINYL	BOSTIK
SADERFIX T3	BOSTIK
GERTEC	GERFLOR
TEC 522	H.B. FULLER
ULTRABOND ECO V4 SP	MAPEI
914 SUPACRYL	PAREXGROUP
KE 2000 S	UZIN

Tableau 4 : colles prescrites sur ancien revêtement de sol

L'application est réalisable en simple encollage à raison de 200 g/m², à la spatule A4 (TKB).
La colle est lissée au rouleau laqueur poils mi-longs sur une largeur d'environ 15 cm.
Avant de poursuivre la mise en œuvre, le temps de gommage prescrit par le fabricant de la colle doit être respecté.

2.2.2.2. Ruban adhésif double face

Sur tout support à l'exception des dalles vinyle-amiante

Référence	Distributeur
D75	GERFLOR
FIX & FREE 100	GERFLOR

Tableau 5 : Ruban adhésif prescrit sur tout support à l'exception des dalles vinyle-amiante

Sur dalle vinyle-amiante

Le ruban préconisé est un ruban double face, il a pour largeur 100 mm ; il est disponible en rouleaux de 25 ml

Référence	Distributeur
FIX & FREE 100	GERFLOR

Tableau 6 : Ruban adhésif prescrit sur des dalles vinyle-amiante

2.2.2.3. Traitement des joints entre lés

Référence	Distributeur
SG 916	GERFLOR
Soudure à froid (référence 95605)	ROMUS

Tableau 7 : produit de Traitement des joints entre lés

2.3. Dispositions de conception

2.3.1. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).
Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.1 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.3.2. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.3.3. Éléments du dossier de consultation

Conformément à la réglementation en vigueur, il appartient au Maître d'ouvrage de produire les informations et les documents relatifs à la présence d'amiante.

L'entreprise devra également être informée du type et de l'état du support.

En outre, dans le cas de la pose sur dalles en vinyle amiante, il devra faire procéder à un diagnostic préalable de l'état du support afin de déterminer la nécessité ou non de déposer partielle ou totale du revêtement existant, par exemple conformément au Cahier du CSTB 3635_V2 et à la réglementation en vigueur.

Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.3.4. Chauffage des locaux

Lorsque les conditions du chantier le nécessitent, il appartient au Maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer un apport de chauffage permettant de satisfaire l'exigence de température minimale de + 10 °C requise pour le stockage et la mise en œuvre du revêtement.

2.3.5. Protection contre les reprises et remontées d'humidité du support

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports exposés à des reprises et remontées d'humidité (Cf. NF DTU 53.12 P1-1-1) et la solution pour s'en prémunir devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

En particulier, dans le cas d'un ancien dallage revêtu ou non de carrelage, il devra faire réaliser une étude en vue de déterminer la présence ou non d'un ouvrage d'interposition assurant la protection contre ces remontées d'humidité. En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme indiqué aux § 2.4.5.1.1 et § 2.4.5.4.1 du Dossier Technique.

2.3.6. Résistance thermique

Sur plancher chauffant à eau chaude, les anciens revêtements admis dans la nomenclature ci-dessus ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée du complexe TRADIFLOR 2S3 ou TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO posé libre sur l'ancien revêtement est inférieure à 0,15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique du revêtement TRADIFLOR 2S3 ou TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO, de la résistance thermique de l'ancien revêtement et, enfin, de celle de la lame d'air induite par la pose libre qui est estimée de façon conventionnelle à 0,02 m². K/W.

2.4. Dispositions de mise en œuvre

2.4.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Outre les exigences de la norme NF DTU 53.12 partie 2, il appartient à l'entreprise de sol de veiller au respect des dispositions suivantes.

Cas général :

Dans tous les cas, quel que soit le support, il appartient à l'entreprise de prévoir une intervention sur site, 24 heures au moins et 48 heures au plus après la mise en œuvre, pour procéder au repositionnement éventuel du revêtement.

Cas particulier des travaux sur dalles vinyle amiante :

Dans le cas particulier de la mise en œuvre sur dalles en vinyle amiante existantes, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.2. Type de pose en fonction du support

Selon le support, le mode de pose admis est spécifié dans le tableau 9 en fin de Dossier Technique.

2.4.3. Stockage

Les lés sont stockés horizontalement sur une surface plane et propre et conformément à l'article 7.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

2.4.4. Conditions de température et d'hygrométrie

Cf. 7.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

En outre, les températures minimales pour effectuer la pose doivent être :

- de + 10 ° C pour le support ;
- de + 10 ° C pour l'atmosphère.

2.4.5. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.4.5.1. Supports neuf à base de liants hydrauliques

2.4.5.1.1. Exigences relatives aux supports

Cf. § 6.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Les points suivants sont contrôlés : humidité, microfissures et fissures, cohésion de surface, porosité, planéité, produit de cure.

Le support destiné à recevoir le revêtement doit être :

- solide, à surface plane et régulière et de cohésion de surface suffisante ;
- propre : nettoyage à l'aspirateur industriel ;
- plan.

Cas d'un dallage et des supports exposés à des reprises ou remontées d'humidité

S'il n'est pas prévu la réalisation d'une chape ou dalle désolidarisée, il convient de mettre en œuvre un procédé barrière adhérente pour sol sur support humide ou exposé à des remontées d'humidité faisant l'objet d'un Avis Technique favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, selon les indications inscrites dans les DPM (Documents Particuliers du Marché).

2.4.5.1.2. Travaux préparatoires

Cf. article 9.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 ou, dans le cas de chape fluide, Règles Professionnelles de l'UNCEP pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium liquides, pour la pose d'un revêtement de sol plastique.

2.4.5.2. Supports neufs à base de bois

2.4.5.2.1. Exigences relatives aux supports

Cf. norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.5.2.2. Travaux préparatoires

Cf. article 9.1. de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Si la planéité n'est pas conforme aux tolérances requises, l'application d'un enduit de sol adapté bénéficiant d'un certificat QB en cours de validité avec classement P au moins égal à celui du local et visant le support concerné est requise dans les conditions inscrites ou au § 9.2. de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 .

Les épaisseurs minimales et maximales d'application sont mentionnées dans le certificat QB des enduits.

2.4.5.3. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

2.4.5.3.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites dans les Règles Professionnelles de l'UNCEP pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium pour la pose d'un revêtement de sol PVC.

2.4.5.3.2. Travaux préparatoires

Selon les Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux "Règles Professionnelles de l'UNCEP pour la mise en œuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium".

La chape devra recevoir un enduit de sol adapté avec primaire associé faisant l'objet d'un certificat QB en cours de validité avec classement P3 minimum et admis sur ce type de support.

2.4.5.4. Supports existants en rénovation

2.4.5.4.1. Anciens supports remis à nu à base de liant hydraulique

2.4.5.4.1.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément au NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1 complété par les dispositions définies au § 2.4.4.1.1 ci-avant du présent Dossier Technique.

Cas d'un ancien dallage et des anciens supports exposés à des reprises d'humidité

Dans le cas d'un ancien support exposé aux reprises ou remontées d'humidité, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité. Dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée comme précisé ci-avant (Cf. §2.4.5.1.1).

2.4.5.4.1.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué aux § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

En outre la pose directe sera possible après :

- l'élimination des résidus de colle,
- la dépose de l'enduit existant le cas échéant,
- la remise en conformité de la planéité du support :
 - traitement des bosses par préparation mécanique,
 - traitement des flaches.

Après nettoyage soigneux du support, le ragréage ponctuel est réalisé comme suit :

Sur support sec (taux d'humidité contrôlé comme indiqué au §2.4.5.1.1 inférieurs à 4 %) non exposé ou protégé des reprises et remontées d'humidité : à l'aide d'un enduit de sol QB au moins classé P3 (appliqué avec le primaire adapté) visant le support concerné, et mis en œuvre conformément à l'article 9.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1.

2.4.5.4.2. Chape fluide à base de sulfate de calcium existant remis à nu

2.4.5.4.2.1. Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions décrites définies au § 2.4.5.4.1.1 ci-avant du présent Dossier Technique

2.4.5.4.2.2. Travaux préparatoires

Ils sont identiques à ceux décrits au §2.4.5.4.1.2

2.4.5.4.3. Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois

2.4.5.4.3.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1.

2.4.5.4.3.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué aux § 9.2.1 et 9.2.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1.

En outre :

La pose sur les parquets à lames clouées nécessite la mise en œuvre d'un enduit de sol, bénéficiant d'un certificat QB (appliqué avec le primaire adapté) visant l'emploi en rénovation sur support bois, appliqué directement après préparation du support.

Le support est préparé comme indiqué dans le Cahier du CSTB 3635_V2 de novembre 2012 (cf. article E2.1 Travaux préparatoires).

La pose sur parquets à lames clouées, après exécution d'un plancher de doublage, doit répondre aux exigences de la norme NF DTU 51.3.

Dans ce cas, il convient :

- de procéder à un ponçage en cas de désaffleures supérieures à 1 mm,
- de traiter les joints entre éléments présentant une ouverture supérieure à 3 mm avec un enduit approprié.

Dans le cas des anciens planchers de doublage non revêtus ou remis à nu, il convient de procéder à un ponçage général,

En cas de planéité non conforme, c'est-à-dire d'une flèche supérieure à 5 mm sous la règle de 2 m, il est nécessaire de rattraper l'écart par l'application d'un enduit de sol avec primaire associé bénéficiant d'un certificat QB visant l'emploi en rénovation sur support bois.

2.4.5.4.4. Supports revêtus de carrelage ou assimilés

2.4.5.4.4.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1.

2.4.5.4.4.2. Travaux préparatoires

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1 -1-1 et son annexe D, à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou grenailage qui n'est pas nécessaire dans ce seul cas.

En outre, il convient d'appliquer un enduit de sol lorsque :

- la largeur des joints entre carreaux est supérieure à 5 mm ;
- la profondeur des joints est supérieure à 2mm ;
- en cas de désaffleure entre carreaux.

Le certificat QB de l'enduit doit viser la pose sur carrelage.

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'œuvre est attirée sur le risque d'apparition à terme en surface du revêtement du spectre des joints de carreaux (notamment en cas de joints larges) dans le cas d'un défaut de préparation ou d'une préparation inadaptée sur ancien carrelage.

2.4.5.4.5. Supports revêtus d'un ancien revêtement de sol souple compact ou de dalles semi-flexibles non amiantées

2.4.5.4.5.1. Exigences relatives aux supports

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

2.4.5.4.5.2. Travaux préparatoires

Seule la pose sur anciens revêtements collés linoléum, caoutchouc et vinyles compacts (homogènes ou hétérogènes) est admise.

Une étude préalable de l'état du revêtement existant est réalisée comme indiqué dans le Cahier du CSTB 3635_V2 de novembre 2012.

A l'issue de cette étude :

- si plus de 10 % de la surface à recouvrir est manquante, non-adhérente ou présente des défauts dans un même local, l'ensemble du revêtement est déposé ; le sol est alors préparé comme indiqué en 2.7.2.2.
- si moins de 10 % de la surface à recouvrir est manquante ou non-adhérente dans un même local, les revêtements décollés non abîmés sont à nouveau collés et les parties manquantes ou déposées sont rebouchées avec un enduit de sol, certifié QB, avec primaire adapté.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée, lessivé, puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.4.5.4.6. Cas particulier des supports revêtus de dalles en vinyle amiante

2.4.5.4.6.1. Exigences relatives aux supports

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation ».

2.4.5.4.6.2. Travaux préparatoires

L'ensemble des interventions, la reconnaissance, la conservation et la dépose totale ou partielle de l'ancien ouvrage, doit être réalisé dans le strict respect de la réglementation en vigueur qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

2.4.5.4.7. Ancienne peinture de sol

2.4.5.4.7.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.4.5.4.7.2. Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage qui n'est pas nécessaire si la peinture est conservée.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.4.5.4.8. Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents

2.4.5.4.8.1. Exigences relatives aux supports

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

2.4.5.4.8.2. Travaux préparatoires

Cf. Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol - Rénovation - Cahier 3635_V2 de novembre 2012.

Voir paragraphe D page 12 de ce même cahier modifié comme suit :

- les sols en résine sont conservés dans la limite de défauts ne dépassant pas 10% de la surface. Au-dessus de 10 %, ils sont déposés en totalité,
- les parties avec défauts sont déposées et réparées, avec un produit de même nature et de même dureté que le revêtement existant.

Le sol est ensuite dépoussiéré par une aspiration soignée et lessivé puis rincé soigneusement si nécessaire.

2.4.6. Mise en œuvre

2.4.6.1. Traçage des axes et calepinage des surfaces

Les axes longitudinal et transversal sont tracés sur le support.

En partie courante, les lés sont disposés de telle sorte que les découpes périphériques soient équilibrées (le dernier rouleau doit avoir une largeur supérieure à un demi-lé).

Dans les couloirs, les lés seront disposés dans le sens de la circulation principale sauf prescriptions particulières.

Les joints entre les lés doivent, dans la mesure du possible et compte tenu de la largeur utilisée, être placés en dehors des zones de fort trafic prévisible.

2.4.6.2. Réception du revêtement

Vérifier la référence du revêtement pour s'assurer que le produit est du type, de la couleur et de l'épaisseur commandés.

Vérifier le numéro de lot sur les étiquettes afin d'éviter des problèmes de variation de couleur d'un rouleau à l'autre.

2.4.6.3. Pose du revêtement

2.4.6.3.1. Disposition et préparation des lés

Cf. article 9.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-3.

Les lés sont mis en place selon l'axe longitudinal.

Ils sont posés dans le même sens.

Ils sont déroulés et mis à plat dans l'ordre des numéros de pièces, en laissant 1 cm entre chaque lé, pendant 24 heures avant la pose.

Le revêtement est marouflé immédiatement après le déroulage.

Le présent Document Technique d'Application ne vise pas la pose du revêtement sans maintien sur le support en périphérie du local ou sous les joints entre lés.

Pose semi-libre (périphérique)

Le principe de pose est le suivant :

- 1) Déplier les lés par moitié ;
- 2) Disposer le ruban adhésif double-face ou la colle acrylique sous les joints (à cheval entre les lés) et en périphérie de la zone découverte comme indiqué dans les paragraphes ci-après ;
- 3) Appliquer le premier lé en suivant le trait de cordeau ;
- 4) Appliquer les lés suivants en suivant le bord du précédent lé sans laisser d'espace ;
- 5) Procéder de même pour la seconde moitié de la surface à recouvrir ;
- 6) Maroufler.

Le marouflage est effectué en deux temps :

- Marouflage manuel en même temps que l'affichage des lés ;
- Marouflage au rouleau au minimum 1 heure après l'affichage.

2.4.6.3.2. Pose semi-libre par collage en périphérie

Elle est réalisée à l'aide d'une colle à base de résine acrylique en dispersion.

Sont concernés uniquement les supports suivants :

- Support en béton et chapes à base de ciment ou de sulfate de calcium, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion) pour fond poreux ou fond bloqué ;
- Support en bois ou à base de bois, avec primaire d'accrochage et de fixation (à base de résines synthétiques en dispersion).

tels que décrits précédemment.

Les colles prescrites (y compris sur plancher chauffant) sont indiquées au § 2.2.2.1.

2.4.6.3.3. Pose semi-libre par ruban adhésif double face

Tous les supports décrits au § 1.1.2.2 sont concernée à l'exception des dalles vinyle-amiante :

Le ruban prescrit est un ruban double face toilé, il a pour largeur 75 mm ou 100 mm ; il est disponible en rouleaux de 25 ml (cf. §2.2.2.2).

D'autres adhésifs pourront être utilisés après validation technique.

2.4.6.3.4. Traitement des joints entre lés

TRADIFLOR 2S3

Dans tous les cas, les joints sont traités à froid.

Le produit de traitement prescrit est à base de PVC en solution dans un solvant.

Le produit de traitement prescrit est celui défini au §2.2.2.2

Cf. Principe de Mise en Œuvre (PMO) GERFLOR.

L'attention du Maître d'ouvrage et du Maître d'oeuvre est attirée sur le risque de vieillissement accéléré et/ou d'encrassement des joints entre lés du revêtement en cas de non-respect de la préconisation de traitement à froid.

TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO

Dans tous les cas, ils sont traités par soudure à chaud avec le cordon de soudure CR40.

L'attention du maître d'ouvrage et du maître d'oeuvre est attirée sur le risque de désordre à terme en cas de non-respect des préconisations de traitement des joints entre lés et de traitement des rives dans les locaux classés E2.

2.4.7. Traitement des joints de dilatation

Pour un joint affleurant, un profilé avec bandes PVC de la Société ROMUS est mis en œuvre ; le revêtement est coupé le long du joint et est soudé sur le joint souple.

Le joint de dilatation peut aussi être traité par un profilé de recouvrement mis en œuvre en surépaisseur sur le revêtement ; le profilé est fixé sur un seul côté.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) doit être effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.4.8. Raccordement aux revêtements adjacents

Il est traité par recouvrement de la jonction à l'aide d'un profilé adapté choisi dans la gamme de la Société ROMUS ou équivalent en fonction des caractéristiques et notamment de l'épaisseur du revêtement contigu au revêtement « TRADIFLOR 2S3 » ou « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO ». Ce profilé peut être fixé mécaniquement ou adhésivé sur les revêtements qu'il recouvre.

Important : Dans le cas d'un support en anciennes dalles vinyle-amiante, la fixation mécanique (par perçage du support) doit être effectuée dans le respect de la réglementation en vigueur.

2.4.9. Traitement des joints périphériques.

Dans les locaux classés E1

Le revêtement est simplement arasé en périphérie ; le jeu peut être recouvert par une plinthe rapportée en bois (naturel, à vernir ou à peindre) ou en matière plastique.

Dans les locaux classés E2

Le revêtement est arasé en périphérie et le jeu est traité par remplissage à l'aide d'un mastic MS Polymère (de type MSP 106 de la société Bostik) ou PU (de type Sikaflex Pro 11 FC de la société Sika) ; il peut ensuite être recouvert par une plinthe rapportée en matière plastique. (Voir schéma ci-dessous)

Dans les locaux classés E2 sur dalle vinyle-amiante

Un calfatage est réalisé en aménageant un espace de 3 à 5 mm entre le bord du revêtement et le mur ou l'huissierie ou la tuyauterie. Cet espace est ensuite rempli au moyen d'un mastic MS Polymère.

Le mastic MS Polymère est appliqué sur le ruban adhésif préconisé sur dalle vinyle-amiante au § 2.4.6.3.4 (voir schéma ci-dessous).

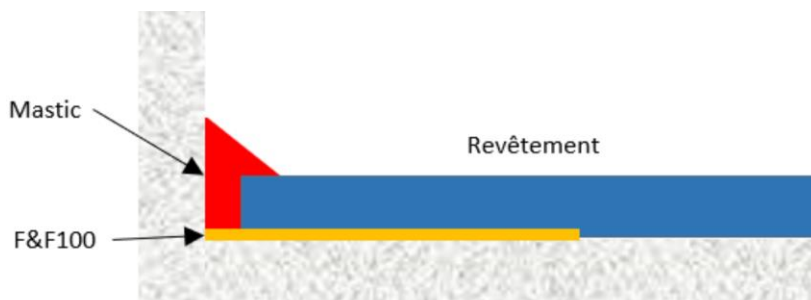


Figure 1 : Traitement des joints périphériques Dans les locaux classés E2 sur dalle vinyle-amiante

En périphérie, le calfatage peut ensuite être recouvert par une plinthe rapportée.

L'entreprise et/ou le Maître d'œuvre sont tenus de vérifier avant livraison de l'ouvrage l'exécution du traitement à froid des jonctions entre lés dans tous les cas et du calfatage en rives et au droit des pénétrations dans les locaux E2.

2.4.10. Traitement du raccordement aux tuyauteries traversantes et aux pieds d'huissieries

Le revêtement est arasé et le jeu de découpe est rempli avec un mastic MS Polymère (de type MSP 106 de la société Bostik) ou PU (de type Sikaflex Pro 11 FC de la société Sika).

Cas particulier des supports contenant de l'amiante (DVA...) :

Le revêtement est arasé. Remplir l'espace restant au moyen d'un mastic approprié (MS polymère de type MSP 106 de la société Bostik) ou PU (de type Sikaflex Pro 11 FC de la société Sika) appliqué sur le ruban adhésif défini au § 2.4.6.3. (Cf. Figure 1 du §2.4.9).

2.4.11. Contrôles d'exécution

Pendant les travaux, l'entreprise devra s'assurer que les irrégularités du support ont été correctement traitées.

A la fin des travaux, elle devra s'assurer :

- de la présence et de la continuité du calfatage en rives et aux pénétrations dans les pièces humides ;
- du traitement des joints entre lés ;
- de la présence et de la bonne fixation des barres de seuil et du revêtement.

2.4.12. Pose sur plancher chauffant tel que décrit au § 1.1.2.2.1

Cf. article 8.1.4 de la norme NF DTU 53.12.

2.5. Réception - Mise en service

Cf. norme NF DTU 53-12 P1-1-3.

Pour un trafic piéton normal et dans le cas de la pose semi-libre (périphérique), la mise en service peut être immédiate, à l'exception du cas de la pose par collage périphérique.

Lors de l'emménagement, les mobiliers lourds ne doivent pas être traînés à la surface du revêtement. Protéger les pieds de mobilier avec des embouts PVC ou polyéthylène.

L'attention du maître d'ouvrage et de l'utilisateur est attirée sur la nécessité de respecter les préconisations décrites dans le Dossier Technique lors du réaménagement et de la remise en service du local.

2.6. Maintien en service du produit ou procédé

Cf. fiche d'entretien des revêtements destinés aux locaux d'habitation.

Se reporter aux notices d'entretien diffusées par le fabricant du revêtement pour les usages privés.

2.7. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.8. Assistante technique

Lors de la négociation des marchés :

Sur demande de l'entreprise retenue, la Société GERFLOR est en mesure d'intervenir pour l'assister.

Lors de la réalisation du chantier :

Lors du démarrage du chantier, la Société GERFLOR est en mesure d'assister l'entreprise si cette dernière lui en fait la demande.

2.9. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

2.9.1. Fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Saint Paul Trois Châteaux (26130) de la Société GERFLOR.

2.9.2. Contrôles

La société GERFLOR procède à des contrôles sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis, conformément aux dispositions prévues par le Règlement d'Application de la marque QB Revêtements de sol résilients associée à la marque UPEC ou UPEC (A+).

En particulier, un suivi périodique de la caractéristique acoustique d'atténuation au bruit de choc ΔL_w est réalisé au laboratoire d'essais de la société GERFLOR conformément au règlement de la marque QB UPEC A+.

Le suivi de fabrication des revêtements de sol « TRADIFLOR 2S3 », et « TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO » fait l'objet d'un audit annuel par le CSTB dans le cadre de la certification « QB UPEC A+ ».

La Société GERFLOR est certifiée ISO 9001 et ISO 14 000.

2.9.3. Suivi des performances acoustiques

Le fabricant est tenu d'assurer un suivi de production quant aux performances acoustiques des revêtements de sol TRADIFLOR 2S3 et TARALAY INITIAL CONFORT 33 PRO à une fréquence d'au moins 1 essai par an.

La tolérance admise dans le cadre du suivi de la performance d'isolation au bruit de choc par rapport à la valeur nominale initiale est de ± 2 dB.

Le fabricant est tenu de faire procéder à une mise à jour du présent Document Technique d'Application si l'écart constaté au cours d'un suivi est en dehors de la tolérance.

2.10. Mention des justificatifs

2.10.1. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf § 1.2.1.1 du présent document

Acoustique

Cf § 1.2.1.2 du présent document

Aptitude à l'emploi

- Certificats QB-UPEC A+
- Action du déplacement simulé d'un pied de meuble en pose semi-libre (Rapport Technique du laboratoire GERFLOR n°DR-18-017 du 23/07/2018).

Rubans adhésifs FIX&FREE et D75 :

- Résistance au pelage et au cisaillement avec revêtements TRANSIT, TARALAY INITIAL CONFORT et TEX PRO 33 à 23°C et après vieillissement pendant 20 jours, 8 semaines et 12 semaines à 50°C.
- (Rapports d'essais internes du laboratoire GERFLOR)

2.10.2. Références

Données Environnementales

Récapitulatif pour le système complet

Ces revêtements font l'objet d'une fiche de déclaration environnementale et sanitaire (FDES) individuelle.

Tradiflor

La déclaration environnementale (DE) a été établie le 06/2022

Taralay Initial Confort :

La FDES a été établie le 12/2021.

Les données issues des FDES ont pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (ou procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Le tableau récapitulatif ci-dessous précise la nature et le statut de(s) déclaration(s) environnementale(s) transmise(s) par le demandeur.

Autres références

- Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : 2ème trimestre 2017.
- Surface réalisés en France : 10000 m2.

2.11. Annexe du Dossier Technique

Liste de tous les composants du système	État des références relatives aux données environnementales et sanitaires					
	Référence de la FDES ⁽¹⁾	FDES fournie et disponible		FDES vérifiée par tierce Partie indépendante habilitée ⁽²⁾		Liste des données de performances Certifiées
		OUI	NON	OUI	NON	
PLASTIMANG S	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
STIX A200 MULTI VINYL	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
SADERFIX T3	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
GERTEC	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
TEC 522	-	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 TECHNIC	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
KE 2000 S	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
CEGE 100 HQT	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Ahésif double face D 75	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
ULTRABOND ECO V4 SP	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Ahésif double-face Fix & Free	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
914 SUPACRYL	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
Traitement à froid SG916 ou réf.95605	-	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	-
<p>(1) Ne figurent ici que les FDES pertinentes vis-à-vis du domaine d'emploi et des conditions de Conception/Dimensionnement/Mise en œuvre décrites dans le présent A vis Technique.</p> <p>(2) Données non examinées par Le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet A vis.</p>						

Tableau 8 : Des références relatives aux données environnementales et sanitaires

Type de support	Pose périphérique	
	Colle	Double-face
Support hydraulique / sulfate de calcium	oui	oui*
Support bois	oui	oui*
Carrelage	oui	oui**
Peinture de sol / Résine coulée	oui	oui
Revêtement de sol souple	oui	oui
Dalle vinyle amiante****	non	oui***
<p>* Après application d'un primaire d'accrochage</p> <p>** Selon la structure du carrelage</p> <p>*** avec double-face préconisé</p> <p>**** dans le strict respect de la réglementation en vigueur au moment des travaux</p>		

Tableau 9 : Type de pose en fonction du support